

**PROGRAMME DE FORMATION  
SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL  
Formation initiale**

Références réglementaires :

Art. R4224-15 du code du travail  
Circulaire CNAM 32/2010

Formation à la sécurité : Articles  
L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du  
Code du Travail.

Pré-requis :

Aptitude médicale

Durée :

12h00, plus le temps nécessaire  
pour le traitement des risques  
particuliers de l'entreprise ou de  
la profession, apprentissage des  
gestes particuliers sur demande  
(écrite) du médecin du travail.

Nombre d'intervenant : 1

Nombre de participants :

04 minimum à 10

N.B : - de 11 à 14 personnes,  
ajout de 01 heure de formation  
par participants

- A partir de 15  
participants, la session est  
dédoublée et 2 formateurs sont  
nécessaires (2 sessions seront  
déclarées ouvertes)

Nous remettons à chaque  
stagiaire validé, une trousse de  
premiers secours

Pour que la qualification reste  
valide, le SST doit suivre sa  
première formation continue  
dans les 24 mois qui suivent sa  
formation initiale.

Evaluation et suivi de la  
formation

• Une évaluation à chaud est  
effectuée en fin de session, elle  
s'appuie sur :

Un questionnaire  
d'évaluation rempli par les  
participants qui a pour  
objectifs de :

- Mesurer la satisfaction et  
l'intérêt des participants

- Evaluer l'intégration de  
techniques et d'outils.

- Engager les participants  
dans leur plan d'action.

La présence d'un responsable  
est souhaitable sur ce temps afin  
de mieux accompagner les  
changements de  
comportements des salariés.

## OBJECTIFS

- Acquérir des compétences permettant de protéger et de secourir toutes personnes dans l'entreprise
- Permettre d'attendre l'arrivée des secours internes et/ou extérieurs dans des conditions de sécurité pour la (les) victime

## PUBLIC VISÉ / PRE-REQUIS

Tous les salariés devant intervenir dans les premiers secours aux personnes de l'entreprise (validité 24 mois).

## PROGRAMME DE FORMATION

- **Le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité au travail**
  - ✓ Rôle du SST dans et en dehors de l'entreprise, définition et importance des accidents du travail et maladies professionnelles
  - ✓ L'intérêt de la prévention et des risques professionnels
  - ✓ Qu'est-ce qu'un SST, son rôle, sa place en articulation avec les autres intervenants en cas d'accident
  - ✓ Cadre juridique dans et hors de l'entreprise, limites de la responsabilité du SST
- **Protection**
  - ✓ Alerte aux populations
  - ✓ Reconnaître, sans s'exposer soit même, les dangers persistants éventuels de l'accident et/ou son environnement
  - ✓ Supprimer ou isoler le danger, ou dégagement d'urgence sans s'exposer soi-même.
- **De protéger à prévenir**
  - ✓ Repérer les dangers dans une situation de travail
  - ✓ Supprimer ou faire supprimer les dangers dans la limite de ses compétences tout en respectant l'organisation et procédures internes de l'entreprise
- **Examiner**
  - ✓ Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action appropriée en vue du résultat attendu.
- **Faire alerter ou alerter / de faire alerter à informer**
  - ✓ Faire alerter ou alerter conformément aux procédures internes de l'entreprise
  - ✓ Informer la hiérarchie de l'entreprise des situations dangereuses existantes  
*N.B : Dans la mesure du possible, intervention requise du chargé de sécurité*
- **Secourir**
  - ✓ Effectuer l'action (les gestes) appropriée à l'état de la ou des victimes

**PROGRAMME DE FORMATION  
SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL  
Maintien des Acquis et des Compétences**

Références réglementaires :

Art. R4224-15 du code du travail  
Cirulaire CNAM 32/2010

Formation à la sécurité : Articles  
L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du  
Code du Travail.

Pré-requis :

Aptitude médicale

Durée :

1. De 07h00 au minimum pour  
une périodicité de 24 mois  
2. Si formation continue  
annuelle, la durée est de 04h00  
au minimum. La validité du  
certificat SST est alors prolongée  
de 12 mois

Nombre d'intervenant : 1

Nombre de participants :

04 minimum à 10

N.B : - de 11 à 14 personnes,  
ajout de 01 heure de formation  
par participants

- A partir de 15  
participants, la session est  
dédoublée et 2 formateurs sont  
nécessaires (2 sessions seront  
déclarées ouvertes)

Evaluation et suivi de la  
formation

• Une évaluation à chaud est  
effectuée en fin de session, elle  
s'appuie sur :

Un questionnaire  
d'évaluation rempli par les  
participants qui a pour  
objectifs de :

- Mesurer la satisfaction et  
l'intérêt des participants
- Evaluer l'intégration de  
techniques et d'outils.
- Engager les participants  
dans leur plan d'action.

La présence d'un responsable  
est souhaitable sur ce temps afin  
de mieux accompagner les  
changements de  
comportements des salariés.

## OBJECTIFS

- Mise à niveau des connaissances en SST
- Acquisition des nouvelles procédures
- Contrôle de connaissance des acquis

## PUBLIC VISÉ / PRE-REQUIS

Tous les salariés devant intervenir dans les premiers secours aux personnes de l'entreprise et ayant déjà reçu la formation initiale (validité 24 mois).

## PROGRAMME DE FORMATION

*Reprise globale du programme de formation sous forme de cas concrets proposés aux stagiaires, ainsi que les réponses à leurs interrogations*

- **Le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité au travail**
- **Protection**
- **De protéger à prévenir**
- **Examiner**
- **Faire alerter ou alerter / de faire alerter à informer**
- **Secourir**